

PROCES VERBAL
Séance du 12 octobre 2022

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux-mille- vingt-deux, le douze octobre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le six octobre deux-mille-vingt-deux s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT.

Absentes excusées : Carine PITIOT, Elodie BEAUDOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 août 2022**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 août 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération « Convention d'occupation du domaine public pour l'Antenne relais »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention à passer entre la commune de Mornand-en-Forez et la société FREE MOBILE concernant l'occupation du domaine public pour l'installation de l'antenne relais afin d'améliorer le réseau mobile.

La convention prévoit l'emplacement, la domanialité publique, la redevance, la durée, les dérogations aux conditions générales de convention, les annexes (plans, équipements techniques, modalités d'accès, mandat pour la facturation et fiche d'information sur la réglementation).

Madame Le maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion,

Le conseil Municipal approuve le projet présenté et autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

2. Délibération « Révision du taux de la taxe d'aménagement 2023 »

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L331-14 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17/11/2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2 %

Considérant que l'article L331-14 permet aux communes de fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %

Madame le Maire explique que la loi de finances 2022 a modifié l'article 109 du code de l'urbanisme relatif à la taxe d'aménagement. Ainsi depuis le 1er janvier 2022, la loi impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité.

Afin d'étudier ceci, un COPIL (comité de pilotage) a été mis en place au sein de Loire Forez Agglomération.

Pour les communes qui ont déjà instauré la taxe d'aménagement et qui ne sont pas au taux plafond de 5 %, le relèvement du taux permettrait d'atténuer la charge de reversement à l'intercommunalité.

Madame le maire propose au conseil de fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal délibère pour instituer la taxe d'aménagement sur la totalité du territoire communal à 3 % à l'unanimité.

Cette taxe sera donc de 3 %.

3. Réflexion économie d'énergie

Madame le Maire présente un récapitulatif des coûts des bâtiments :

	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
	2019	2020	2021	2022
CANTINE SCOLAIRE	2139,03	1421,3	2585,96	1181,19
ECOLE	616,62	561,77	783,43	272,86
MAIRIE	677,96	420,17	648,91	739,81
NOUVELLE MAIRIE			982,14	653,93
STATION POMPAGE	131,1	142,15	157,64	
SALLE POLYVALENTE	2788,4	2211,49	2814,2	1434,41
TOTAL	6353,11	4756,88	7972,28	3101,01

Vu les augmentations prévues, il faut prévoir des économies d'énergie. Madame le maire propose plusieurs pistes :

- Couper le compteur de l'ancienne mairie,
 - Prêter la salle des fêtes aux associations de Mornand mais pas aux associations comme la CUMA départementale,
 - Les ampoules des candélabres vont être remplacées par des ampoules LED
 - Pas de guirlandes lumineuses sur les bâtiments en décembre mais proposition de faire des décorations en bois, avec de la récupération : prévoir une journée en novembre pour la fabrication et proposer aux citoyens de participer.
 - Extinction des lumières du village à 22 h au lieu de 23 h
- Le conseil municipal est favorable à ces mesures.

4. Modalités entretien cimetière

L'employé communal n'a plus le droit de passer du désherbant, il faut trouver une solution pour que le cimetière soit propre. Après discussion, il a été décidé de laisser pousser l'herbe et de tondre.

5. Compte rendu de la préparation Téléthon

Les chorales de Marcilly-le-Châtel, Saint-Georges-en-Couzan et Boisset-Les-Montrond donneront un concert, samedi 3 décembre, à la salle des fêtes. Une urne sera proposée à l'entrée de la salle des fêtes, ou chacun déposera le don souhaité. Préparation de gâteaux et pizzas pour les remercier en fin de concert.

Un lâcher de ballons (fournis par l'AFM Téléthon), aura lieu le vendredi 9 décembre à l'école.

Les parents d'élèves seront informés par le biais de l'école de cette opération au bénéfice du Téléthon, la semaine du 6 au 12 novembre.

Prix du ballon vendu : 2euros

Coût d'une bouteille d'hélium pour 40 ballons : 49,90 euros

Une randonnée aura lieu le samedi 10 décembre, de 8h30 à 11h, elle proposera 3 parcours : 9, 12 et 16 kilomètres.

A voir ce que la MFR pourra fournir pour le relais qui se déroulera chez BUFFAVAND.

En attente également de viennoiseries par la boulangerie VALETTE.

Le reste sera à acheter, en plus de 3 bombes de peinture (jaune, vert, bleu), pour le marquage balisage. Randonnée organisée par René BLANCHON, et relais tenu par la FNACA et "Amitié et joie de vivre".

La buvette sera tenue par les JA et la CUMA.

La cave Jeanne d'Arc fournira les alcools et jus de fruits, ainsi que la tireuse à bière et les fûts.

Les bouteilles non ouvertes pourront être rendues.

Le comité des fêtes sera le trésorier du Téléthon.

Un cahier de reçus va être acheté, et le tampon du comité prêté à cette occasion.

Un fond de caisse demandé au Crédit Mutuel de 600 euros pour le 10 décembre sera mis en place.

Le repas proposé sera une choucroute, au prix d'achat de 5 euros, à la boucherie CHAZAL ou au traiteur MENZONI.

Le pain devrait être fourni gracieusement par la boulangerie VALETTE.

La laiterie LACTALIS fournira gracieusement 150 yaourts, possibilité d'achat de fourmes à prix préférentiel.

Se renseigner pour les cagettes de pommes.

Pour les flyers, l'imprimerie ISP propose un format A4, en couleur, au prix de 280 euros HT pour 500 exemplaires.

Ont répondu présents pour un encart publicitaire :

Carine Couture, Forez Nettoyage, La ferme du Mazet, Cave Jeanne d'Arc, Boucherie PELLETIER, RapidDèp, Gillou Pizza, Garage REY, RONDINO, Géraldine Coiffure, MT Motoculture, poulets rôtis TISSOT, la MFR.

Réponse en attente du Fer à cheval, Forez grains, Rénoface, GAEC GEROSSIER, NICOLSI, électricité TARDY.

Lots pour la loterie fournis par Super U, Loire Forez Agglomération, La ferme du Mazet, Boucherie CHAZAL.

En attente de réponse du traiteur MENZONI et LEROY MERLIN.

Une dernière réunion de calage sera proposée au mois de novembre.

Madame le Maire remercie toutes les personnes présentes pour leur investissement et l'organisation de ce Téléthon 2022.

6. Compte rendu de la réunion CCAS

Suite à la réunion du 3 octobre 2022, des devis vont être demandés (Comptoir campagne à Saint-Etienne le Molard, la boucherie CHAZAL et Gamm Vert).

Le goûter sera préparé sans concert.

Cette année 91 personnes ont droit à ces colis. ____

7. Compte rendu de l'assemblée générale de " Ma petite école"

Madame le maire rappelle que Ma Petite Ecole est une association composée de parents d'élèves bénévoles, qui ont pour objectif d'organiser des actions ou manifestations afin de financer les sorties et actions pédagogiques pour les élèves du RPI Magneux /Mornand.

Pour l'année 2021/2022 ils ont organisé un loto, une vente de portraits, une vente de brioches et différentes actions qui ont permis de financer des projets à hauteur d'environ 12000 Euros (participation pour le voyage à Paris, jeux de cour, spectacle de Noël, sorties en bus, cadeaux de fin d'année pour les CM2...)

Pour 2022/2023, ils ont déjà organisé un vide grenier, la fête de la bière et une vente de goûters. Ils prévoient un marché de Noël le 3 décembre à Magneux, deux ventes de pizza, une vente de plants au mois d'avril, une vente de brioches dans les villages début juin et la traditionnelle kermesse le 30 juin à la salle des fêtes de Mornand.

Le bureau est composé de 2 présidents, deux secrétaires, une trésorière et plusieurs membres actifs.

Ma Petite Ecole remercie tous les parents qui s'investissent, et fait savoir que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Ils remercient aussi toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de leurs actions par des prêts de matériel ou de salles, par des dons pour leurs loteries... ainsi que tous les habitants des 2 villages qui participent à leurs projets !

8. Avancement dossier centre bourg

Madame le Maire a rencontré M. Rémy Jacquemont du département et M. Benoît Vericel de Loire Forez Agglomération pour finaliser les plans du centre bourg et de l'aménagement de la place ainsi que les coûts. Il reste à voir les services eaux potables et assainissement.

Les demandes de subvention devront être faites pour fin novembre.

Pour la rédaction des actes pour l'acquisition des parcelles de terrain, le notaire demande de prendre une délibération :

« Madame le Maire confirme au Conseil Municipal que pour le projet centre bourg, les propriétaires, ci-dessous, acceptent de céder, pour 1 € le m², un morceau de leur parcelle à la commune :

- Mme et M. OTTO André – parcelle B190 pour 18 m²

- Syndicat du Vizézy, représenté par M. BROSSE Pascal – parcelle B204 pour 14 m²
- Mme MARCELIER Magalie – parcelle B208 pour 57 m²
- SCI DACO – parcelle B211 pour 12 m²

Le géomètre a procédé à la division des parcelles et aux bornages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de l'acquisition, à 1 € le m², des morceaux de parcelle de terrain susmentionnés
- indique que les actes en la forme administrative seront dressés
- autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à ces acquisitions

Ont signé au registre tous les membres présents. »

9. Résumé conseil communautaire

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 12 juillet 2022.

Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

10. Questions diverses

- La trésorerie informe d'un dépassement de crédit, il faut donc passer une délibération :

«Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

EN INVESTISSEMENT :

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	198				Neutral. amort. subv. équip. versées	6646.95 €
Total						6646.95 €

CREDIT A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2318				Autres immobilisations corporelles en cours	- 6646.95 €
Total						- 6646.95 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

- Madame le maire présente le bilan de l'accidentalité routière dans la Loire en 2021.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 12 octobre 2022

Le Maire
Stéphanie FAYARD




Le secrétaire
Christian CLAIRET

